



Numéro de Révision: 009.1

Date de sortie: 10/23/2025

### 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE LB 8150</b>	<b>Numéro IDH:</b>	544417
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Lubrifiant	<b>numéro d'item</b>	38620
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**DANGER:**  
H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.  
H318 - PROVOQUE DE GRAVES LESIONS DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1

#### PICTOGRAMME(S)



#### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
<b>Intervention:</b>	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Stockage:</b>	Non prescrit

Numéro IDH: 544417

Nom du produit: LOCTITE LB 8150

**Élimination:** Non prescrit

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	30 - 60
Graphite	7782-42-5	10 - 30
Oxyde de calcium	1305-78-8	10 - 30
Aluminium	7429-90-5	5 - 10
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	1 - 5
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) particules respirables (RCS) >=10%	14808-60-7	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Néant

**Produit ou gaz issus de la combustion:** Oxydes de carbone. Vapeurs toxiques et irritantes.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

**Méthodes de nettoyage:** Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut. Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manipulation. Maintenir le récipient fermé.

**Stockage:** Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Graphite	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Oxyde de calcium	2 mg/m3 TWA	5 mg/m3 PEL	Rien	Rien
Aluminium	3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables 1 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien	Rien
huile minérale blanche (pétrole)	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) particules respirables (RCS) >=10%	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

**Protection de la peau:**

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

**Etat physique:**

Pâte

**Couleur:**

Argent

**Odeur:**

Hydrocarbures

**Seuil de détection d'odeur:**

Non disponible

**Valeur pH:**

Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)

**Pression de vapeur:**

< 1 hPa (20 °C (68°F))

**Point / zone d'ébullition:**

> 100 °C (> 212°F)

**Point/domaine de fusion:**

Non applicable, Le produit est un liquide.

<b>Densité/Densité relative::</b>	1.25
<b>Densité de vapeur relative:</b>	> 1 20 °C Plus lourd que l'air
<b>Point d'éclair:</b>	> 93 °C (> 199.4 °F)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Indéterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité:</b>	Non ou peu miscible Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	< 3 %
<b>Viscosité dynamique:</b>	121,000 - 258,000 mpa.s
<b>Viscosité cinématique:</b>	< 4 mm2/s
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non applicable, Le produit est un liquide.
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Néant dans des conditions normales de traitement.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts. Acides. Eau. Alcalis. Fluorure d'hydrogène. Composés de phosphore.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut irriter les voies respiratoires. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.
<b>Contact avec la peau:</b>	Entraîne une irritation de la peau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Ingestion:</b>	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 5.7 mg/l
Graphite	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2,000 mg/m3
Oxyde de calcium	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 40 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 160 mg/m3
Aluminium	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 0.888 mg/l
huile minérale blanche (pétrole)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritant		
Graphite			Poumon
Oxyde de calcium	Irritant Corrosif		Yeux
Aluminium	Irritant		Système nerveux central Poumon
huile minérale blanche (pétrole)			
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Graphite	Non	Non	Non
Oxyde de calcium	Non	Non	Non
Aluminium	Non	Non	Non
huile minérale blanche (pétrole)	Non	Non	Non
Quartz (SiO2) particules respirables (RCS) >=10%	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 9, 11

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 10/23/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.